

CC Brie des Rivières et Châteaux

Historique

Créée en application de la Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) au 1er janvier 2017, la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux est issue de l'agrégation de vingt-neuf communes issues de cinq communautés de communes :

- Brie centrale pour les communes d'Andrezel, Argentières, Beauvoir, Champdeuil, Champeaux, Fouju, Yèbles,
- Yerres à l'Ancoeur pour les communes de Bombon, Chaumes-en-Brie, Guignes, Saint-Méry,
- Gués de l'Yerres pour les communes de Courbert, Courquetaine, Grisy-Suisnes, Ozouer-le-Voulgis, Solers,
- Pays de Seine pour la commune de Fontaine-le-Port,
- Vallées et Châteaux pour les communes de Blandy, Châtillon-la-Borde, Crisenoy, Echouboulains, Féricy, le Châtelet-en-Brie, les Ecrennes, Machault, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courtry, Valence-en-Brie.

Elle a délibéré le 28 mars 2017 pour adhérer à Seine-et-Marne Numérique. Toutefois, les communes qui la composent faisaient déjà partie du périmètre d'intervention de Seine-et-Marne Numérique dans la mesure où les CC auxquelles elles appartenaient, avaient adhéré au Syndicat le 17 avril 2013 pour la CC Yerres à l'Ancoeur, le 12 septembre 2013 pour la CC Pays de Seine, le 19 novembre 2013 pour la CC Brie centrale, le 30 juillet 2014 pour la CC Vallées et Châteaux et le 12 novembre 2014 pour la CC Gués de l'Yerres.

Communes

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux est composée de 31 communes.

Elle comprend : Andrezel, Argentières, Beauvoir, Champdeuil, Champeaux, Fouju, Yèbles, Bombon, Chaumes-en-Brie, Guignes, Saint-Méry, Courbert, Courquetaine,

Évry-Grégy-sur-Yerres, Grisy-Suisnes, Ozouer-le-Voulgis, Soignolles-en-Brie, Solers, Fontaine-le-Port, Blandy, Châtillon-la-Borde, Crisenoy, Échouboulains, Féricy, le Châtelet-en-Brie, les Écrennes, Machault, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courtry et Valence-en-Brie.

Technologies choisies par l'intercommunalité

Déploiements de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH/FttE) de 2016 à 2025.